

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DASCO 71 Subventions (10.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14e arrondissement et conventions avec 2 associations.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à diverses associations au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association ARPEJ-14, 128 rue de l'Ouest (14e), (20916) dossier n° 2015_03422 pour une action intitulée « Accompagnement scolaire renforcé et aide à l'orientation pour les 3e, les lycéens ».

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville, 26 bis rue du Château Landon (10e) (19603) dossier n° 2015_03543 pour une action intitulée « Accompagnement vers la lecture ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14, 29 boulevard Brune (14e), (9966), répartie à hauteur de 1.000 euros, dossier n° 2015_04628 pour une action intitulée « Accueil Loisirs enfants » et à hauteur de 1.000 euros, dossier n° 2015_04631 pour une action intitulée « Accueil Relais Collège ».

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association A force de rêver 3, Villa Brune (14e) (12025) dossier n° 2015_03433 pour une action intitulée « Aide à l'insertion de jeunes en grande difficulté par la création théâtrale et le partage de l'art ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Educ'hand 5, avenue Jean Bouin (92130 Issy les moulineaux), (118021), dossier n° 2015_03439 pour une action intitulée « Hand'elles 14e ».

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association le Moulin 23 bis, rue du moulin de la Vierge (14e), (16410) dossier n° 2015_03458 pour une action intitulée « Minos et adolescents du moulin ».

Article 7 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Mains agiles 5, avenue de la Porte de Vanves (14e), (13185) dossier n° 2015_03523 pour une action intitulée « Défilé costume du printemps ».

Article 8 : La dépense totale correspondante d'un montant de 10.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO